

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq Octobre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.  
La convocation était du 12 Octobre 2018

**PRESENTS** : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

**EXCUSES** : DUCASSE Valérie, LABONNE Jean-Bernard

**Secrétaire de séance** : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par le secrétaire, le compte rendu de la réunion du 21 Juin 2018 est adopté par les membres présents à la séance.

### **-001- SPECTACLE CENTENAIRE 2018 :**

A l'issue d'une réunion communautaire, il avait été évoqué de mutualiser, entre les communes de l'ancien canton de Grignols, la venue d'une troupe pour présenter un spectacle pour le centenaire de l'armistice intitulé « La Victoire en chantant ».

La Mairie a reçu un message pour connaître la décision de participer, le montant est fixé à 50 € par commune. Monsieur Gasser demande si ce spectacle est gratuit pour les habitants des communes, le tarif fixé est de 20 € par personne. Monsieur Le Maire demande au Conseil de décider de la participation de la commune après vote : 4 Pour, 4 Abstentions et 1 Contre ; la commune participera à hauteur de 50 € sur présentation d'une facture.

### **002- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX 2018**

#### **CLOCHER EGLISE :**

Monsieur Le Maire a rencontré le maçon qui doit commencer les travaux avant la fin Novembre. Pour un règlement de la facture sur cet exercice les travaux devront être terminés le 10 Décembre, le Maire rappelle que cette opération fait l'objet de la subvention départementale du FDAEC.

#### **ACCESSIBILITE :**

Le dossier de demande d'Autorisation de Travaux est déposé auprès des deux commissions compétentes à savoir la Commission Sécurité du SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) et la Commission Accessibilité de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Il convient d'attendre les réponses pour commencer les travaux et aménagements qui ne nécessitent pas de Permis de Construire.

#### **COMMISSION SECURITE :**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que la commission de sécurité de la Sous-Préfecture est passée vérifier la Salle Communale et la Mairie qui sont considérées comme un seul établissement qui reçoit du public.

Un avis favorable a été donné avec quelques points à revoir :

- Faire contrôler en 2019 les installations électriques par un bureau spécialisé, qui doit passer réglementairement au moins une fois tous les trois ans ;
- Installer un boîtier alarme incendie relié au système de la salle dans les locaux de la mairie,

- Sécuriser l'emplacement des bouteilles et faire contrôler l'installation gaz, par un organisme habilité.

Le secrétaire informe le Conseil Municipal que la Société GUEHO, avec qui la commune avait signé un contrat de maintenance pour le système de climatisation ne répond plus et ce malgré des échanges de mails de téléphones et de télécopies. Il convient de trouver une nouvelle société car les installations doivent être vérifiées tous les ans. L'entreprise ALBERTI qui a revu les installations électriques doit faire une proposition.

Au niveau de l'entretien sur les bâtiments communaux, il convient de demander au plombier de vérifier le lave-mains de la cuisine et l'arrivée d'eau chaude dans le local chasse qui fonctionnent mal ou pas du tout.

### **-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

#### **TRAVAUX VOIRIE 2019 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes souhaite faire l'inventaire des travaux à réaliser sur les routes communautaires en 2019. Il demande à chaque Conseiller Municipal d'y travailler afin d'établir lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, la liste des points à traiter et les classer par ordre prioritaire.

#### **ROUTE DE SAMAZEUILH :**

La limitation du tonnage à 12 tonnes sur cette route est abordée. Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que c'est la police du Maire qui s'exerce malgré le fait que la route soit communautaire, il a donc repris un arrêté en précisant que le point à protéger était le pont bâti. Le Conseil parle des riverains qui sont tenus de passer notamment les agriculteurs avec les engins agricoles.

La question du fauchage des accotements est évoquée, car les travaux semblent entrepris sur une petite portion et abandonnés ; pour l'heure le Maire pense que la commune n'a pas été commencée, il va se renseigner auprès du responsable communautaire.

La présence d'un gros tronc d'arbre sur le bas-côté de lieu-dit « reverdit » et celle d'un arbuste qui déborde sur la chaussée en plein bourg sont évoquées car gênantes voir dangereuses.

#### **PLUI :**

Les travaux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuivent. Le diagnostic a été approuvé avec des réserves notamment par rapport aux données chiffrées erronées et également sur d'autres points sur lesquels nous devons rester vigilants. La prochaine étape est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Monsieur Le Maire demande aux adjoints, tous présents lors de la visite du Président de la Communauté de Communes et du Chargé d'Urbanisme en Mairie, de faire un compte rendu de cette rencontre.

Le Président de la CDC vient à la rencontre des communes pour que ces dernières s'approprient davantage le dossier. Il reconnaît que les méthodes du cabinet CITADIA, chargé de la réalisation du PLUI, font que les communes ne se sentent pas impliquées et ne s'investissent pas dans le projet. Aussi, il a été décidé, en accord avec le cabinet, que le travail sur le PADD se ferait en parallèle avec l'étude de zonage.

Il a été demandé aux communes de réaliser dans un premier temps un inventaire du patrimoine bâti existant avec les différents types de constructions et d'ouvrages et les réhabilitations qui semblent possibles, il faudra donc également évoquer le zonage.

Cette phase prévue pour Janvier s'annonce difficile car on demande aux communes de faire des propositions mais, par la suite, il convient de tenir compte de tellement de contraintes réglementaires que le travail effectué va être fortement retouché voir totalement inexploité. Il y aura des choix à faire car peu de constructions neuves seront permises, mais la réhabilitation et l'agrandissement des habitations existantes seront possibles.

### **RAPPORT COUR DES COMPTES :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au cours de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Bazadais en date du 27 Septembre 2018 ; il a été présenté le rapport de la Chambre Régionale des comptes concernant les exercices 2010 et suivants. Ce rapport référencé KSP GD180552 CRC doit être également communiqué au Conseil Municipal de chaque commune, lors de la séance la plus proche, à la demande de Chambre Régionale des Comptes. Monsieur Le Maire présente le rapport et la synthèse de ce dernier au Conseil Municipal. Sont évoqués dans ce rapport : la durée du travail des agents, le mode de gestion du restaurant du Lac de La Prade, les différentes gestion de la redevance et de la collecte des ordures Ménagères et d'autres points qui ont fait l'objet d'une réponse et d'explications par la Communauté de Communes notamment par rapport à la fusion des deux communautés. Le Conseil Municipal par délibération prend acte de la communication du rapport.

### **-004- LES SYNDICATS :**

#### **SYNDICAT DES EAUX :**

Le rapport annuel du Président qui a été adopté en Comité Syndical est présenté au Conseil Municipal, ce dernier relève les chiffres par rapport au rendement du réseau et également en ce qui concerne l'état de la dette.

#### **SIVOS DE BAZAS :**

Lors de la dernière réunion, il a été décidé de participer financièrement à hauteur de 8 000 € à la réalisation du parking, qui alimente le débat depuis plusieurs mois.

#### **SIVOS DE GRIGNOLS :**

Monsieur Le Maire annonce que les travaux sont terminés. Depuis la rentrée, le SIVOS est confronté à un problème de place pour la sieste des petits ; le dortoir a une capacité de 17 couchages et les petits qui doivent faire la sieste sont au nombre de 27. Une solution temporaire est en place mais nécessite des aménagements et le passage de commission de sécurité pour la valider.

### **005- CHEMINS RURAUX :**

#### **CHOIX AVOCAT :**

Suite à la dernière réunion Monsieur Le Maire a contacté trois cabinets d'avocats à savoir : Me CHAPON , Me de BOUSSAC, Me DESSANG.

Des propositions d'interventions écrites ont été envoyées par Me CHAPON et

Me DESSANG ; par contre Me DE BOUSSAC a répondu par téléphone mais aucune proposition écrite n a été reçue en mairie malgré plusieurs demandes. Monsieur le Maire donne les tarifs annoncés respectivement par chacun des cabinets et également les montants accordés par l'assurance juridique de la commune souscrite auprès de Groupama. Après avoir écouté, ces éléments et en avoir discuté le Conseil Municipal retient le Cabinet de Me DESSANG.

Le Conseil Municipal souhaite la rencontrer pour connaître la procédure et souligne, une nouvelle fois, qu'il convient de privilégier une solution amiable. Monsieur Le Maire est chargé d'organiser cette rencontre.

#### **-005- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **CENTENAIRE ARMISTICE :**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que la cérémonie commémorative du 11 Novembre doit faire l'objet d'une attention particulière car on va célébrer le centenaire.

Une chorale s'est formée et prépare une intervention à cette occasion, il avait été question de planter un arbre. Après discussion à ce sujet, il est décidé de planter un arbre fruitier qui ne nécessite pas trop d'entretien, cet arbre sera fourni par le conservatoire végétal de Montesquieu. Jacques DEMOULE se porte volontaire pour aller chercher l'arbre, il passera en Mairie pour formaliser la commande, Monsieur Le Maire doit préparer pour la plantation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 05.